

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
لمملكة المغرب لدى الأمم المتحدة
نيويورك

64^{ème} Session de l'Assemblée générale

Discours de :

*Son Excellence Monsieur Taïb Fassi Fihri
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération du Royaume du Maroc*

A l'occasion du débat général

New York, 26 Septembre 2009

Prière de vérifier au prononcé

**Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs des délégations,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, au nom du Royaume du Maroc, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la 64^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Nous sommes également très heureux de voir un représentant d'un pays frère du Maghreb présider cet important organe de l'Organisation des Nations Unies. Soyez assuré de la disposition de la délégation marocaine pour soutenir vos efforts, en vue de renforcer le rôle de notre Organisation pour relever les défis qu'affronte le monde d'aujourd'hui.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation des efforts inlassables du Secrétaire Général Monsieur Ban Ki-Moon, afin de permettre à notre Organisation d'atteindre les objectifs escomptés et la réalisation des aspirations des peuples du monde au cours du troisième millénaire.

Monsieur le Président,

Par leur caractère global, leurs multiples dimensions et leurs différentes implications, les crises internationales ont toujours donné une impulsion supplémentaire, pour consolider l'action collective et renforcer la coordination au sein de la Communauté internationale.

Le monde connaît aujourd'hui des crises économique, financière, alimentaire et énergétique récurrentes et sans précédent, qui ont ébranlé les fondements de la gouvernance mondiale et ont eu un impact considérable sur les systèmes socio-économiques et environnementaux dans tous les pays, et en particulier les pays en voie de développement.

Notre Organisation, qui incarne la conscience collective, constitue le cadre idoine de coordination de notre action commune et le socle de nos initiatives communes pour contenir les répercussions de ces crises grâce à des solutions consensuelles et fédératrices.

Ainsi, la mise en place d'une gouvernance efficace et juste demeure tributaire de la revitalisation du système multilatéral sur la base du réalisme, de l'efficacité et de l'innovation, en tant que paramètres fondamentaux de la recherche de solutions qui répondent aux aspirations des générations présentes et futures.

Monsieur le Président,

L'adoption des objectifs du millénaire a constitué une référence collective et consensuelle, en vue de la réalisation du développement humain dans le monde sur la base d'objectifs bien déterminés et un calendrier précis pour leur mise en œuvre. Depuis le Sommet du Millénaire, des progrès importants ont été réalisés dans de nombreux pays, grâce aux efforts déployés par la Communauté internationale, dans ce sens.

Certes, si des progrès ont été réalisés, des insuffisances ont été observées au niveau du rythme de leur réalisation qui demeurent en deçà des aspirations, que se soit entre les pays et au sein de ceux-ci. Ces insuffisances sont exacerbées par l'ampleur de l'actuelle crise économique, notamment, dans les pays africains.

Ainsi, les quelques années qui nous séparent de la date butoir pour réaliser les objectifs du millénaire exige l'adoption d'une approche coordonnée, globale, ainsi que d'un partenariat réel en vue de mobiliser des ressources financières additionnelles conformément aux engagements prévus dans le «Consensus de Monterrey» et la «Déclaration de Doha» sur le financement du développement, ainsi que la déclaration du G8 et du G20.

A cet effet, le Maroc souhaite que la 4^{ème} Session du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, prévue à New York, en novembre 2009, aboutisse à des résultats répondant aux attentes des pays en voie de développement et donne un nouvel élan aux efforts déployés pour la réalisation des objectifs du millénaire. Nous espérons également qu'elle conduira à la mise en place d'une «alliance internationale pour le développement en Afrique», en tant que cadre pour la coordination des efforts et initiatives visant la réalisation de ces objectifs selon le calendrier arrêté.

De même, les Agences des Nations Unies pour le développement sont, également, appelées à faire des objectifs du millénaire le référentiel fondamental et le cadre approprié pour son action.

De ce fait, le Programme des Nations Unies pour le Développement, en particulier, doit, lors de l'élaboration de son rapport sur le «développement humain», utiliser les objectifs du millénaire, en tant qu'indicateurs pratiques, consensuels et globaux, en empruntant une nouvelle approche permettant de mesurer qualitativement et non pas quantitativement le niveau de vie et permettant, ainsi, de suivre l'évolution continue du concept de développement.

Dans cette optique, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée, en mai 2005, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, constitue l'un des piliers du projet sociétal du Maroc. Tout en se fondant sur une vision intégrée du développement dans toutes ses dimensions politique, économique, sociale, culturelle et environnementale, cette initiative a permis la réalisation de résultats tangibles et

encourageants en matière de lutte contre la pauvreté, de l'exclusion, du développement des infrastructures économiques et sociales et le désenclavement du monde rural à travers la construction des routes et de l'électrification.

Monsieur le Président,

Si les efforts collectifs en matière de développement demeurent insuffisants, leurs effets restent limités lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de politiques audacieuses en matière de protection de l'environnement, suivies de mesures concrètes pour prévenir les conséquences des changements climatiques, qui menacent, plus que jamais, l'avenir de l'humanité entière.

Dans ce contexte, le Maroc est convaincu que la Conférence sur les changements climatiques, qui aura lieu prochainement à Copenhague, constitue un événement important pour parvenir à un accord sur le climat.

Dans ce cadre, le Maroc réitère sa proposition présentée à la Conférence, tenue en décembre 2008 à Poznan (Pologne), sur la création d'un «fonds multilatéral de transfert de la technologie environnementale aux pays en voie de développement», en vue de leur permettre de faire face aux graves effets des changements climatiques.

Veillant à mettre en œuvre des mesures pratiques pour la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné ses Hautes Instructions au Gouvernement marocain pour l'adoption d'une Charte nationale globale pour l'environnement. Cette Charte vise la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, ainsi que du patrimoine culturel dans le cadre du développement durable, en tant que bien commun de la Nation dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et futures. Selon cette vision, la Stratégie nationale adoptée par le Maroc en matière énergétique sera mise en œuvre à travers le développement des énergies renouvelables et la réutilisation des eaux usées.

Monsieur le Président,

Partant de la Conviction que le processus de paix au Moyen-Orient est inéluctable, le Royaume du Maroc s'est inscrit de manière constructive dans les efforts de la Communauté Internationale visant à relancer effectivement le processus de paix sur des bases solides. Cette relance doit se faire conformément à la légalité internationale, aux engagements et aux accords précédemment conclus entre les parties concernées, à l'Initiative de paix arabe en tant qu'option réaliste reflétant la volonté arabe commune de parvenir à une solution juste et globale garantissant au peuple palestinien son droit de créer son Etat indépendant, avec Al-Qods comme capitale, ainsi que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris les territoires syriens et libanais et permettant à tous les peuples de la région de vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité.

Le Royaume du Maroc suit avec attention les efforts louables de l'Administration américaine et les positions encourageantes du Président Obama et souhaite leur poursuite afin d'aplanir les difficultés qui entravent le processus de paix. Nous apprécions également tous les efforts internationaux, y compris ceux de l'Union européenne.

Ces efforts ne peuvent donner leurs fruits sans la cessation des pratiques israéliennes illégales et contraires à l'option de la paix, en particulier la politique de colonisation dans les territoires palestiniens occupés et le blocus injuste imposé au peuple palestinien frère.

Les exactions, la colonisation et les expulsions dans la ville d'Al-Qods en vue de changer le statut juridique et démographique de cette ville sainte constituent une violation flagrante des Conventions internationales et exigent une action urgente de l'ensemble des puissances souhaitant l'avènement de la paix.

A cet égard, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité Al-Qods, n'a eu de cesse d'attirer l'attention de la Communauté Internationale sur les dangers inhérents au changement du statut juridique de la ville Al-Qods, et d'inciter les puissances d'activer l'application des dispositions de la légalité internationale en vue de préserver l'identité religieuse, spirituelle et civilisationnelle de la Ville sainte, susceptible de créer les conditions propices pour la relance du processus de paix.

S'agissant de la situation en Iraq, le Maroc soutient résolument la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays frère et encourage le dialogue national pour surmonter les divergences, en vue de la mise en place d'institutions nationales représentatives de l'ensemble des composantes politiques, ethniques et religieuses du peuple irakien pour pouvoir vivre dans la paix et la stabilité et reprendre son rôle tant sur le plan régional qu'international.

Cette région sensible est dans l'impérieux besoin d'une action constructive loin de toutes formes d'ingérences extérieures. Le Royaume du Maroc renouvelle sa solidarité avec l'Etat des Emirats Arabes Unis, pays frère, afin de recouvrer les îles de Tomb et d'Abou Moussa.

Monsieur le Président,

La réalisation de la paix demeure au centre de la mission des Nations Unies, sur la base du principe de la résolution pacifique des différends, du respect de l'égalité souveraine des Etats, de leur indépendance politique et de leur intégrité territoriale, conformément à la Charte de l'ONU, en plus de la nécessité de mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

En tant que membre de la Commission de Consolidation de la Paix, le Maroc est résolu à poursuivre ses efforts à tous les niveaux, afin de soutenir les pays africains dans le cadre de la Coopération Sud-Sud. Cette dernière, dont le contenu et les objectifs sont concrets, constitue l'une des priorités de la politique étrangère du Maroc définie par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le Maroc, en tant que contributeur de longue date, aux opérations de maintien de la paix, accorde une importance particulière aux efforts de l'ONU, visant la promotion de ces opérations dans le cadre du «partenariat renouvelé», proposé à la lumière des mutations que connaît le monde et les exigences de réalisation d'une paix durable.

Monsieur le Président,

Les récents développements qu'a connus le dossier du désarmement constituent un facteur d'optimisme, à la lumière des positions et des déclarations exprimées au plus haut niveau, et permettront de donner un nouvel élan aux efforts visant le désarmement et la non-prolifération.

Dans ce cadre, nous espérons que les efforts internationaux et régionaux se poursuivront en vue de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires à la lumière des résultats de la Conférence sur l'Article 14 du Traité que le Royaume du Maroc a eu l'honneur de co-présider, jeudi dernier, avec la République française.

De même, le Maroc suit, avec beaucoup d'intérêt, la question de la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, et contribue aux délibérations relatives à ce sujet. Il estime que cette question ne doit pas être une fin en soi, mais devrait s'inscrire plutôt dans une approche consensuelle, en tenant compte de la valeur ajoutée qu'apporterait cette réforme au travail de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, et de la nécessité d'adapter cet organe des Nations Unies aux mutations qu'a connues le monde depuis la deuxième guerre mondiale.

Monsieur le Président,

Depuis sa création, l'ONU a fait de la coopération internationale et régionale un objectif pour l'établissement des fondements de coexistence, de paix, de bon voisinage et de coopération, afin de relever les défis multiples et communs au moment où les groupements économiques et régionaux jouent un rôle central pour relever ceux-ci.

Convaincu de ce rôle, le Maroc ne cesse d'œuvrer pour le renforcement des relations de bon voisinage dans son environnement maghrébin et africain. De même, il appuie le processus de l'Union pour la Méditerranée en tant que cadre prometteur pour le renforcement du dialogue et de la coopération entre les deux rives de la méditerranée.

Le Maroc, conscient de l'importance de la zone atlantique et des opportunités de coopération qu'elle offre, a pris l'initiative d'abriter, le 4 août 2009, une « Réunion Ministérielle des pays africains riverains de l'atlantique » en tant que levier de coopération plus large avec les autres pays riverains de cet espace géostratégique important.

Dans cet esprit, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a exprimé la volonté forte et inébranlable du Maroc de contribuer de bonne foi à l'édification de l'Union du Maghreb Arabe, la redynamisation de ses structures et le renforcement des relations entre ses cinq Etats membres, particulièrement, avec l'Algérie, pays frère, et ce compte tenu du rôle primordial que pourrait jouer ce groupement régional dans la réalisation de la stabilité et de la sécurité, dans les espaces africain, du Moyen-Orient et de la méditerranée.

Notre conviction de la nécessité d'activer le projet maghrébin, tel qu'exprimée par la volonté et les aspirations de ses peuples, n'a d'égale que notre volonté de surmonter les divergences qui entravent la réalisation des aspirations des peuples maghrébins et le renforcement des relations fraternelles entre ses cinq pays membres.

Sur cette base, le Maroc a répondu avec sérieux, responsabilité et de bonne foi aux appels du Conseil de sécurité pour la recherche d'une solution politique définitive et négociée au différend régional sur le Sahara marocain, et ce, à travers la soumission de son initiative courageuse d'Autonomie qualifiée de sérieuse et crédible par la Communauté internationale, en tant que base réaliste pour parvenir à une solution définitive de ce différend artificiel.

Avec la même détermination, le Maroc s'est engagé dans cette nouvelle dynamique, initiée par la proposition marocaine, et avec l'appui du Conseil de sécurité, dans le processus de négociations, tenu, sous l'égide des Nations Unies. Il y a lieu de rappeler que le Conseil de sécurité a appelé les parties, dans ses résolutions 1813 et 1871, à faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis pour engager des négociations sérieuses et substantielles en vue de parvenir à une solution politique, définitive et négociée, en parfaite conformité avec le principe de l'autodétermination, principe qui ne saurait être l'apanage de quiconque, ni faire l'objet d'une interprétation sélective en vue de satisfaire des desseins inavoués.

Le Maroc est déterminé à poursuivre son étroite coopération avec le Secrétaire général des Nations Unies et son Envoyé personnel, en vue de parvenir à une solution définitive à ce différend régional, dans le cadre du respect total de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume, à même de garantir à la région du Sahara l'autonomie, garante du développement, de la prospérité de sa population et de la gestion démocratique de ses affaires locales.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc s'est inscrit, de tout temps, dans les initiatives internationales et régionales visant la consécration des valeurs de dialogue, de tolérance et d'ouverture, particulièrement, s'agissant du dialogue indispensable entre l'Islam et l'Occident, y compris en matière de renforcement des droits de l'homme, tels qu'ils sont universellement reconnus.

Mû par ses convictions et engagements, le Royaume du Maroc poursuivra son dialogue positif sur le plan bilatéral, régional et multilatéral avec le même esprit de responsabilité. Il continuera de jouer pleinement son rôle dans les organes principaux de l'ONU et œuvrera en faveur de leur consolidation, de leur efficacité et de leur rayonnement.

Je vous remercie.